

N° 2024-166

**OBJET :**

*Services techniques – Création  
d'emplois non permanents d'agents  
techniques pour accroissement  
saisonnier et temporaire d'activité*

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 octobre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Morzine, sous la présidence de Madame Yannick TRABICHET.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 30

Date de convocation du conseil communautaire : 2 octobre 2024

Présents :

Mmes ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth, VERNET Josette, LEFANT Myriam, VERMANT Rebecca, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et CETTOUR-CAVE Lætitia.  
MM. BERGER Jean-François, FOURNET Bernard, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

**Résultat du vote :**

votants : .....27  
pour : .....27  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données :

- par Patrick BÉARD à Jean-François BERGER,
- par Fabien TROMBERT à Jean-Claude MORAND,
- par Jean-François MUFFAT à Josette VERNET.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

*Vu le Code de la Fonction Publique,*

*Considérant qu'il y a lieu de créer 13 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonnier et temporaire d'activité,*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- à l'unanimité,
- **décide** de créer 13 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement saisonniers d'activité, à temps complet et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 500 :
  - 1 emploi du 21 octobre 2024 au 7 décembre 2024,
  - 2 emplois du 26 octobre 2024 au 31 octobre 2024,
  - 2 emplois du 26 octobre 2024 au 15 novembre 2024,
  - 3 emplois du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 avril 2025,
  - 3 emplois du 2 décembre 2024 au 30 avril 2025,
- **décide** de créer 2 emplois non permanents d'agents techniques pour accroissement temporaire d'activité, du 16 octobre 2024 au 15 octobre 2025, à temps complet et sur la base d'une rémunération maximale correspondant à l'indice majoré 500,
- **autorise** Madame la Présidente à recruter des personnes sur ces emplois.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

La Présidente  
Yannick TRABICHET

Le secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD

